



Compte-rendu de l'AG 2023 du CD62 FFPS
Calais le 30 mars 2024

Audrey NUTTENS ouvre la séance à 10h.

Sont présents : Michel CAZIN, Anne DUBOIS, Alain MAKA, Jocelyn HUART, Philippe VANTOUROUX (en visio) et Audrey NUTTENS

Absent excusé et représenté : Frédéric BEAUGEOIS

Absent excusé : Alain MARTINOD

Audrey NUTTENS indique les actualités de la FFPS suite à l'assemblée générale qui s'est tenue à Chauvigny (87) les 16 et 17 mars derniers et notamment :

- compte-tenu de l'inflation et de l'absence d'augmentation du prix de la licence durant de nombreuses années, le résultat financier de la FFPS est négatif et également négatif pour la plupart des délégations, en conséquence le prix de la licence adulte passera à 55 € en 2025 (+5 € par rapport à 2024) et le prix de la licence jeune (-18 ans) passera à 2 € en 2025 (-3 € pour les moins de 12 ans et -13 € pour les moins de 18 ans par rapport à 2024) afin de limiter les pertes et pour développer le nombre de licences jeunes suite à un partenariat avec la FNPF. Une compensation financière pour les délégations qui ont le plus de licences jeunes est également prévue pour compenser leur manque de produits.

- l'AG électorale de la FFPS aura lieu fin octobre 2024. Il faudra donc faire les AG électorales des CR et CD avant la fin de l'année et avant l'AG de la FFPS. A cet effet, Audrey NUTTENS indique qu'elle prendra normalement la responsabilité de la délégation nationale mer et il lui semble compliqué de cumuler les présidences des CD62 et CR HDF en plus. Le CDE étant plus prépondérant à l'eau douce, elle souhaite donc que quelqu'un de l'eau douce puisse monter une liste et prendre la présidence du CD62 FFPS.

Puis la parole est donnée aux responsables des commissions départementales Jocelyn HUART pour l'eau douce et Michel CAZIN pour la mer qui détaillent le rapport moral de leur commission. (voir PJ)

Anne DUBOIS détaille le rapport financier 2023 (voir PJ)

Ces rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité.

Les perspectives à venir ont été évoquées en préambule et dans les comptes-rendus moraux :

- Election pour de nouveaux administrateurs du CD62FFPS avant la fin de l'année
- Organisation d'un CDM feeder à Saint Omer en septembre et organisation du CDF jeunes bord de mer à Calais en août,

La cotisation au CD62 reste identique à celle de 2023 : 10 € par club que certains clubs mer ont déjà réglé. Un mail de rappel sera effectué par Audrey NUTTENS et le trésorier de la commission départementale ED fera un virement global au CD62FFPS correspondant à 10 fois le nombre de clubs ED.

Une demande de subvention pour les journées découverte ED va être renouvelée à l'ANS pour la commission départementale ED.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Audrey NUTTENS